



Quels documents faut-il fournir pour devenir preneur de licence de Bio Suisse?

Données sur l'entreprise :

- Copie du contrat de contrôle et de certification conclu avec une organisation agréée par Bio Suisse pour des produits de l'agriculture biologique.
- Copie du certificat ISO 9001/2 ou d'une autre certification remplissant le standard minimal du GFSI (obligatoire pour les commerces de légumes et de fruits et pour les entreprises d'emballage qui travaillent aussi avec des marchandises biologiques).
- Documentation sur la lutte contre les parasites pendant le stockage et la transformation dans l'entreprise.
- Copie du contrat conclu avec une entreprise agréée par Bio Suisse pour la lutte contre les parasites (obligatoire pour les entreprises à risques et pour les entreprises avec des traitements à grande échelle contre les parasites).
- Questionnaire (rempli) sur la fabrication des produits laitiers.
- Description générale du contrôle des flux des marchandises. Comment prouver par écrit lors du contrôle bio que la quantité de matières premières Bourgeon correspond à la quantité de produits Bourgeon vendus ou produits? Les quantités en stock doivent être prises en compte.

Données sur le produit

Un formulaire de demande de licence doit être rempli, daté et signé séparément pour chaque produit :

- Recette (définir exactement la qualité des matières premières — Bourgeon, bio, non bio — et mentionner les fournisseurs), soit par le formulaire de demande de licence ou séparément comme annexe.
- Description détaillée de la transformation (idéalement sous forme d'ordinogramme ou de graphique opérationnel) avec indication détaillée des auxiliaires technologiques et des processus de fabrication (température, durée, pression) pour les traitements thermiques et/ou mécaniques.
- Copie des actuels certificats bio pour les matières premières de qualité bio-UE et bio-CH.
- Certificat bio et attestation Bourgeon pour les matières premières achetées directement à des producteurs Bourgeon.
- Copie des spécifications des matières premières, des additifs et des auxiliaires technologiques utilisés.
- Garantie d'exclusion des manipulations génétiques par le formulaire «Attestation d'exclusion du génie génétique (OGM) pour les cultures de micro-organismes, les additifs et les auxiliaires technologiques». Le formulaire est disponible sur www.infoxgen.com ou www.bio-suisse.ch / Documentation / Preneurs de licence / Modèles & Formulaire. IMPORTANT: cette attestation doit être signée par le fabricant des produits.
- Brève description des mesures prises pour garantir la séparation spatiale et/ou chronologique entre les produits bio et non bio pendant la réception des marchandises, le stockage, la transformation et le stockage des produits finis.
- Spécifications des matériaux d'emballage (la composition des matériaux d'emballage doit être clairement indiquée).
- Projets (maquettes) pour les emballages et les étiquettes (le bon à tirer de Bio Suisse est obligatoire), de même que les projets de formulaires de factures et de bulletins de livraison (peuvent être envoyés plus tard).